

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail handicap dans le cadre de la réunion des secrétaires scientifiques des sections et CID (SSC) du comité national de la recherche scientifique (CoNRS) de l'été 2019

La réunion s'est tenue le 05/07/2019 en présence de : Vincent Jacques (section 3), Hinrich Lutjens (section 4), Simon Tricard (section 14), Thibault Collin (section 25), Frédéric Gabriel (section 35), Axel Lofberg (CID 50), Emmanuelle Marie-Begue (CID 54), David Touboul (CID 53), Céline Souchay (DR au Laboratoire de Psychologie et Neurocognition à Grenoble), et Laurent Loty (CR au Centre d'Étude de la Langue et des Littératures Françaises à Sorbonne Université).

Membres du groupe de travail excusés : Raphael Granier (contacts CPCN section 1), Karine Loubière (section 10), Carine Van Heijenoort (section 16), Dominique Weil (section 21), Gineth Saracco (contacts CPCN CID 52), et Anne-Véronique Morizur (responsable de la Mission Insertion Handicap – MIH – de la DRH du CNRS).

1. DECLARATION DES CHERCHEURS BOE

Premiers retours CRAC / RIBAC

Situation

La case est active : *Vous pouvez renseigner cette rubrique à titre indicatif : Etes-vous bénéficiaire de l'obligation d'emploi ?* avec un lien vers le site Internet de la MIH pour plus d'informations. Nous avons eu un premier retour pour la dernière campagne CRAC (INP, INC, INSB, INEE, INSIS, INSU, INSMI, INS2I, IN2P3) et RIBAC (INSHS).

Retour

37 chercheurs ont coché la case sur CRAC (0.4 % de l'ensemble des chercheurs) et 17 sur RIBAC (1.0 % de l'ensemble des chercheurs). Le taux de BOE déclarés pour l'ensemble du personnel au CNRS est de 4.5 %, on peut estimer qu'il en est de même pour les chercheurs. Très peu de personnes ont donc coché cette case, soit en moyenne dix fois moins que de personnes déclarées BOE auprès de la DRH. La question est donc de comprendre pourquoi ce taux de réponse est aussi faible. Deux propositions sont avancées : 1) les chercheurs concernés ne voient pas l'intérêt de cocher la case ; 2) la case n'a tout simplement pas été vue car elle apparaît dans l'onglet informations personnelles et de nombreux chercheurs n'ouvrent pas cette case systématiquement quand ils remplissent leur CRAC/RIBAC.

Proposition

Lors de la prochaine campagne, inclure une phrase dans le mail demandant aux chercheurs de remplir leurs CRAC/RIBAC : *Une case permettant de déclarer si vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi a été ajoutée ; le fait de cocher cette case ne vaut pas déclaration de votre statut de travailleur en situation de handicap auprès de l'administration mais servira à des fins statistiques pour le travail de groupes de réflexion sur la question du handicap au CNRS.* Cette demande sera faite aux services en charge de CRAC et RIBAC.

Éléments statistiques

Les répartitions des BOE déclarés ont été comparées aux répartitions de l'ensemble des chercheurs, par institut et par corps/grade (CRCN, CRHC, DR2, DR1, DRCE). Le nombre de réponses étant

extrêmement faible, peu d'informations statistiquement significatives peuvent être déduites à ce stade.

Autres aspects déclaratifs

Situation

Pour le moment, la possibilité de cocher une case BOE se limite aux CRAC et RIBAC. Elle n'est pas proposée pour les dossiers de concours DR2, de promotions ou de PEDR. Or les jurys des concours et les commissions d'attribution des PEDR n'ont pas accès aux CRAC et RIBAC lors de leurs délibérations.

Proposition

Il serait utile que la case BOE soit présente dans les dossiers de concours DR2 et de PEDR. Le service développement professionnel chercheurs a été recontacté à ce propos. Le groupe de travail est en attente d'un retour.

Sirhus

La MIH devrait avoir accès à des statistiques généralisées grâce à l'outil Sirhus dans lequel les services RH des délégations doivent rentrer l'information de déclaration BOE de ses personnels. Les premières données devraient être accessibles fin 2019. Le groupe de travail espère que les données (anonymisées) pourront lui être transmises à des fins statistiques.

Trame du rapport d'activité

Proposition

Il avait déjà été évoqué d'ajouter une septième partie pour les rapports d'activités sur e-evaluation (fichier pdf recommandations) : **7. Informations complémentaires que vous jugez utiles à être prises en compte pour l'évaluation de votre dossier.** *Vous avez la possibilité de mentionner à titre indicatif toute information supplémentaire que vous estimez utile à l'évaluation de votre rapport d'activité par la section (ex : organisation du travail, handicap, problème de santé, etc.).*

Le groupe de travail pense que cette partie supplémentaire (non limitée aux questions de handicap) pourrait permettre aux chercheurs en situation de handicap d'avoir un espace proposé explicitement pour décrire leur situation et les gênes que leur handicap suscite.

2. RESEAU DES CORRESPONDANTS HANDICAP DES SECTIONS ET CID

Echange avec la DRH

Chaque section ou CID a désigné un correspondant handicap. La DRH du CNRS aimerait pérenniser le réseau de correspondants handicap dans le cadre du plan d'action 2020-2023. Dans cette optique, elle souhaite mettre en place une formation où les missions des correspondants seraient cadrées et présentées. Cette officialisation du réseau est encourageante et permettrait de donner une légitimité institutionnelle à la démarche initiée.

Formation

6 correspondants sur 46 ont déjà suivi les formations Handicap proposées aux jurys de concours. Une contrepartie de l'institutionnalisation du réseau est les délais de mise en place. La journée de formation des correspondants a encore été repoussée. La date annoncée est actuellement début 2020.

Cadrage du rôle de correspondant handicap

Une lettre de cadrage pour les correspondants afin de définir leur rôle est en préparation par la DRH, sous l'égide de la MIH.

Diffusion vers tous les chercheurs

Un aspect clé d'une campagne handicap est la communication. Une campagne de publicité a eu lieu au niveau du CNRS il y a quelques années. Il est proposé qu'un texte court soit diffusé par l'intermédiaire des correspondants handicap par les canaux « habituels » des sections (site Web, listes de diffusion). Ce texte serait basé sur l'encart du chapeau de conjoncture (v. ci-dessous), additionné des liens et des contacts spécifiques, ainsi que de la plaquette de la MIH « pourquoi se déclarer ? ».

Question des promotions

En ce qui concerne les promotions et certains processus sélectifs, les élus C et B n'ont parfois pas le droit d'assister aux délibérations. Or les correspondants handicap sont de tous les rangs. Il se pose donc la question de la nécessité que les correspondants handicap de la prochaine mandature soient spécifiquement de rang A. Une solution à envisager serait que lorsque le correspondant n'est pas de rang A, il travaille avec un suppléant de rang A, qui intervient à sa place quand cela est nécessaire.

3. AUTRES POINTS

Echange avec la DRH

Simon Tricard a échangé avec Corinne Quilgars (Service développement social et MIH), Isabelle Longin (DRH adjointe) et Anne-Véronique Morizur (MIH) le 25/6/19 au téléphone. La DRH a alors exprimé son soutien au groupe de travail, notamment à la mise en place du réseau des correspondants des sections et la nécessité d'un cadrage de leurs missions et d'une formation.

Echange sur le handicap au niveau du CNRS

Un espace Slack a été créé. Tout agent permanent ou non permanent, en situation de handicap ou pas, appartenant à un laboratoire ou service dont le CNRS est tutelle peut s'inscrire. L'objectif de cet espace est de créer un groupe d'échange afin de partager les expériences sur les situations de handicap au CNRS. Il est possible de rejoindre l'espace de travail en cliquant sur ce [lien](#).

Présentation du groupe de travail

Un texte sera préparé pour le site de la MIH et du CoNRS, en concertation avec eux, pour décrire l'action du groupe de travail Handicap de la réunion des secrétaires scientifiques des sections et CID du comité national de la recherche scientifique (différent de la définition du rôle des correspondants des sections).

Lien avec les instituts

Les instituts du CNRS sont décisionnaires lors de l'arbitrage des postes de recrutements handicap. Le groupe de travail souhaite inviter les directeurs d'instituts pour faire un bilan des façons de procéder de chacun sur divers sujets liés à la politique handicap : recrutement, suivi de carrière, promotions, PEDR, identification des interlocuteurs. La question de la mise en place d'un correspondant par Institut sera alors abordée avec eux.

Benchmarking

Le groupe de travail débute un travail de comparaison sur les façons de prendre en charge les compensations du handicap dans d'autres institutions, notamment les Universités à l'étranger.

Rapport de conjoncture

Un encart sur la question du handicap sera inclus dans le chapeau du rapport de conjoncture du CoNRS. Son contenu est le suivant :

Une situation de handicap peut survenir à n'importe quel âge, de façon progressive ou brutale, et concerne une part importante de la population. Au CNRS, on estime que plus de 10 % des agents sont concernés. Les handicaps sont extrêmement variés : moteurs, visuels, auditifs, mentaux, psychiques, ou maladies invalidantes (diabète, hépatites, maladies immunitaires, épilepsie, etc.). Dans le cadre de sa politique handicap, l'établissement a affiché une volonté forte de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnels (chercheurs et ITA) en situation de handicap et propose des aides adaptées à chacun, soit en aménageant les postes de travail, soit en reclassant les agents en dernier recours. En 2017, le taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap s'élève à 4,75 % (pourcentage obtenu sur la base de déclarations) et se rapproche de la limite légale minimale établie à 6 %. Pour faciliter les politiques de recrutement et d'accompagnement tout au long de la carrière, des réseaux de correspondants handicap se mettent en place, notamment au sein des sections du Comité national, et au sein de laboratoires soutenus par certaines délégations régionales. Les pistes de réflexions actuelles se concentrent notamment sur deux objectifs : d'une part, assurer une progression de carrière équitable pour les personnels concernés ; d'autre part, améliorer leur intégration au sein des unités, en impliquant leur entourage professionnel, afin d'éviter toute pénalisation, de banaliser le handicap et de créer un environnement de travail serein accompagnant chacun dans sa différence.

Réflexions à plus long terme

Promotion / PEDR

PEDR, promotions DR1, DRCE, promotion CRHC, concours DR2 : Comment ne pas créer de retard de carrière à cause d'une situation de handicap ? Comment développer une politique incitative à la prise en compte de la compensation du handicap ?

Question de la perte de temps

La question de la perte de temps au quotidien, et particulièrement sur les tâches professionnelles, est un aspect important à prendre en compte. Elle peut être très lourde à vivre au jour le jour, et peut avoir un impact sur la cognition, surtout lorsqu'elle s'accompagne de grande fatigue ou de douleur. Comment prendre ces aspects en compte dans un suivi d'un personnel en situation de handicap ?

Le groupe de travail lance une réflexion sur l'évaluation de l'impact du handicap sur le temps de travail des chercheurs en situation de handicap et ses effets possibles sous la forme d'un retard de carrière. Le groupe de réflexion lance à appel à témoignage. Laurent Loty se propose de les recueillir et ne manquera pas de proposer à chaque personne de rendre son témoignage anonyme (le contacter à l'adresse laurent.loty@univ-paris-diderot.fr). Une septième partie dans les rapports d'activités (v. ci-dessus) serait un espace de choix pour permettre aux chercheurs dans une situation difficile à cause d'un handicap d'explicitier ce genre de difficulté, s'ils le désirent.

Handicap d'un proche

Est-ce possible de prendre en compte le fait de s'occuper d'une personne en situation de handicap dans une politique globale sur le handicap, et comment ?